

Cadre légal ?

Code de la propriété intellectuelle
Alinéa 1 de l'article L 122-5



Quoi copier ?

DVD, CD, livres, revues, etc

Sauf : logiciels et bases de données



La copy party

Copier des sources légales avec son propre matériel
pour une utilisation dans un cercle privé.

Pour quel usage ?

Usage personnel
Pas de diffusion sur internet



Quel support ?

Matériel personnel : appareil photo, portable,
Clé USB, disque dur, etc.

